

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du SUBDRAY dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, le Mardi 10 Février 2015 à 19h sous la présidence de Madame Corinne SUPLIE, Maire.

Etaient présents – Mesdames ARBENTZ THEBAUX - CHEREAU - EVRARD - FERNANDEZ - JACQUET – MOREAU - SAINTEMARIE – Messieurs CHANTELAUZE – FOUCHET – GABILLAUD - GUILLON – MARTIN - MARTINAT – RENIER

Monsieur Joël MARTINAT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte puis propose que soient étudiées les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} Décembre 2014 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

1. Investissement 2015 – autorisation de paiement :

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte les autorisations de paiement proposées qui permettent d'engager, dans la limite maximum de 25 % des sommes inscrites en 2014, certains investissements nécessaires au bon fonctionnement des services dans l'attente du vote du budget primitif.

2. Approbation plan de financement SDE18- Rénovation de l'éclairage public – Armoires – Dossier 2014 01 177 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le plan de financement concernant la rénovation d'armoires au lotissement des Alouettes pour un montant de 4 312.15 € HT dont 30 % restant à la charge de la commune soit 1 293.65 €.

3. Approbation plan de financement SDE18- Rénovation de l'éclairage public – Lotissement Les Alouettes – Dossier 2014 01 178 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le plan de financement concernant la rénovation de l'éclairage public au Lotissement des Alouettes pour un montant de 80 395.54 € HT dont 30 % restant à la charge de la commune soit 24 118.66 €.

4. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services- SDE18 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise l'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, accepte les termes de la convention, autorise Mme le Maire à signer la convention de groupement, autorise le SDE18 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents et autorise Mme le Maire à signer tout acte en ce sens.

5. Eclairage de sécurité – maintenance et entretien :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la proposition de la Sté DESAUTEL d'un montant de 715.97 € TTC pour la maintenance des 88 blocs autonomes d'éclairage de sécurité des bâtiments communaux.

6. Contrat dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) – activité Théâtre :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la poursuite de l'activité « Théâtre » pour la période du 09 Janvier 2015 au 20 Février 2015 avec Monsieur LE FUR pour un montant de 558.11 € et autorise Mme le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

7. Convention MSA – médecine préventive :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise Mme le Maire à signer la convention avec la MSA afin d'assurer la médecine de prévention en faveur des agents. Le coût de la participation de la commune par agent s'élève à 96.00 €.

8. Convention de balayage – CTSP CENTRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise Mme le Maire à signer la convention de balayage mécanique des caniveaux avec la Sté CTSP CENTRE pour un montant de 2407.98 € TTC pour 4 passages par an.

9. Convention de mise à niveau d'ouvrages Bourges Plus :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à niveau d'ouvrages avec Bourges Plus. Cette convention permet de nous faire rembourser par Bourges Plus la mise à niveau d'ouvrages d'eau potable ou d'assainissement d'eaux usées réalisée par la Commune dans le cadre de requalification de voirie.

10. Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable :

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, décide d'exonérer de la taxe d'aménagement (part communale) les abris de jardin développant de la surface taxable (clos et couverts) soumis à déclaration préalable c'est-à-dire inférieurs à 20 m² pour tous les dossiers déposés à compter du 1^{er} Janvier 2016.

11. Avenant au contrat à durée déterminée modifiant la rémunération d'un agent non titulaire au 1^{er} Janvier 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise Mme le Maire à signer l'avenant au contrat à durée déterminée modifiant la rémunération de l'agent non titulaire au 1^{er} Janvier 2015.

12. Fixation du taux de nomination :

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 12 Mai 2014 concernant la fixation du taux d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe d'un agent, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte ce taux à 100 % pour cet agent.

13. Demande de sponsorisation du Lycée Agricole :

Dans le cadre de la préparation au Trophée National des Lycées Agricoles qui se tiendra au Salon de l'Agriculture du 25 Février au 1^{er} Mars 2015, le Lycée Agricole sollicite la commune afin de renouveler notre sponsorisation afin d'établir un lien entre notre site internet et leur blog. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, valide l'aide identique à 2014 soit 200 €.

14. Demande de subvention – Commune de St-Florent sur Cher – RASED :

Dans le cadre du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) la commune est sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 70 € afin de participer aux frais de fonctionnement de l'année scolaire 2014/2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accorde cette subvention.

• Informations diverses :

- ✓ Rapports sur le prix et la qualité des services « Eau – Assainissement et Elimination des déchets » de Bourges Plus – Année 2013 : Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que les rapports sont consultables en Mairie.
- ✓ Courrier de la Commune de St-Florent-sur-Cher concernant leur intervention ponctuelle sur l'aménagement des parties les plus endommagées du chemin des Fouailles.
- ✓ Avancement du dossier « La Bergerie » : l'expert nommé par le Tribunal Administratif d'Orléans a procédé à une réunion d'expertise le 16 Décembre 2014. Ce dernier souhaite l'envoi de différents documents afin de poursuivre ses investigations car lors de la première réunion, l'origine des déformations constatées sur le plancher haut n'a pu être déterminée.
- ✓ Des relevés de vitesse ont été effectués sur la RD 31 avec chicane définitives, rue du Bois Rollet du 29/11/2014 au 04/12/2014. Pendant la période considérée, environ 2000 véhicules ont emprunté cette voie soit une moyenne de 300 véhicules/jour – 13 véhicules/h et il a été constaté environ 1400 excès de vitesse en entrant. Le rapport complet est consultable en Mairie.

• Questions diverses :

- ✓ Madame CHEREAU fait part de dérapages récurrents dans le lotissement des Alouettes.
 - Madame le Maire informe qu'un contact sera pris avec les personnes susceptibles d'avoir effectué ces dérapages.

- ✓ Monsieur FOUCHET a été interpellé par les riverains de la route du Tronçay qui s'inquiètent de l'éventuelle détérioration des sacs poubelles déposés au début de la route.
 - Madame MOREAU informe qu'un container devrait être mis en place avant le Vendredi 13 Février 2015.
- ✓ Monsieur MARTINAT indique que l'accès à la boîte postale est mal situé.
 - Madame le Maire indique qu'un courrier sera fait pour proposer un éventuel déplacement. Cependant, elle rappelle que plusieurs places de parking sont disponibles afin de pouvoir se garer et accéder facilement à la boîte à lettre.
- ✓ Monsieur GUILLON fait remarquer que des détritux longent la route reliant le bois des Alouettes au rond-point du Lycée.
 - Madame le Maire indique que les Services Techniques ont déjà ramassé plusieurs sacs poubelles et que le Proviseur du Lycée sera informé de cet état de fait. Etat de fait qui n'est pas exclusivement dû aux lycéens.
- ✓ Madame EVRARD fait remarquer que le stop récemment posé au croisement du lotissement « Les Fertés » n'est pas, en majorité, respecté.
 - Les services de police seront contactés afin qu'ils effectuent des contrôles.
- ✓ Madame EVRARD signale également l'incivilité des administrés qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens.
 - Madame le Maire indique qu'un rappel sera fait dans un prochain « Vite-dit ».
- ✓ Monsieur GABILLAUD revient sur l'indication du lotissement « Les Fertés » et sur la numérotation des habitations.
 - Madame le Maire rappelle que pour le moment le lotissement n'est pas dans le domaine de la collectivité. Que suite à la liquidation du lotisseur, nous sommes en attente de la réponse du Tribunal concernant l'intégration de la voirie.
- ✓ Madame CHEREAU souhaite connaître l'avancement du devis suite à l'affaissement d'un talus dans le lotissement des Alouettes, allée des Chênes.
 - Monsieur RENIER répond que les devis ont été demandés et qu'ils seront à valider lors du budget 2015.
- ✓ Madame FERNANDEZ demande s'il serait possible de faire nettoyer les différents panneaux de la commune.
 - Madame le Maire les fera nettoyer par les Services Techniques.
- ✓ Monsieur MARTINAT demande la possibilité d'installer une table de ping-pong extérieure en ciment à l'intention notamment des jeunes.
 - Madame le Maire n'est pas contre et propose que l'on réfléchisse à son implantation et au coût engendré.
- ✓ Monsieur CHANTELAUZE fait part des odeurs nauséabondes à la Bergerie.
 - Monsieur FOUCHET indique que ses odeurs sont récurrentes et qu'il suffit de mettre régulièrement de l'eau dans les siphons.
- ✓ Monsieur GABILLAUD demande la possibilité de faire installer une barrière dans le lotissement « Les Fertés » le long du chemin.
 - L'installation de cette barrière ne pourra s'effectuer que lorsque le lotissement sera dans le domaine public et que les riverains auront clôturé.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20h35.

Le Maire,

Corinne SUPLIE